



Évacuation des produits
de combustion

N°2

Maintenance annuelle VMC-Gaz

SOMMAIRE

Contrôle et entretien des entrées d'air.....	3
Contrôle et entretien des bouches d'extraction VMC-gaz et des bouches classiques	4
Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison	5
Vérification de l'absence d'un appareil perturbateur	6
Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement.....	7
Contrôle et entretien du collecteur horizontal et vertical et de l'extracteur	8
Vérification du fonctionnement du système de détection de défaut de la sécurité collective au niveau de l'extracteur.....	9

Contrôle et entretien des bouches d'extraction VMC et bouches classiques

2.1



2.2



2.3



2.4



DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

- Démontage et nettoyage de la bouche VMC-Gaz et des autres bouches d'extraction situées dans les pièces humides
- Remplacement de toute bouche d'extraction détériorée ou non fonctionnelle

EXIGENCES

La chaudière doit être reliée au réseau VMC par une bouche spécifique VMC-Gaz. Toutes les bouches d'extraction doivent être démontées, nettoyées et remplacées si nécessaire. Un soin particulier sera apporté à la fixation et à l'étanchéité de chacune des bouches: on s'assurera notamment de la présence d'une manchette de fixation entre chaque bouche et le conduit de liaison.

CRITÈRES DE DÉCISION

Il convient d'assurer le remplacement de chaque bouche défectueuse (bilame hors d'état de fonctionnement, membrane rigide, élément de régulation ou bouche d'extraction absente...).

LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

- V-E:** vérification de la présence de la bouche VMC-Gaz, démontage et nettoyage
- V-E:** démontage et nettoyage des bouches d'extraction classiques en sanitaires
- R:** remplacement d'une bouche VMC-Gaz défectueuse ou du sous-ensemble de régulation de la bouche
- R:** remplacement d'une bouche d'extraction classique défectueuse
- R:** pose d'une manchette aluminium (pour la bouche spécifique VMC-Gaz) de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique
- R:** pose d'une manchette galvanisée (pour une bouche sanitaire) de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique

Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison

2.5



© GRDF - Cegibat

DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

- Vérification du bon état et de la vacuité des conduits de raccordement avec nettoyage ou remplacement du conduit de raccordement si nécessaire
- Vérification du bon état et de la vacuité des conduits de liaison avec nettoyage ou remplacement du conduit de liaison si nécessaire

EXIGENCES

La vacuité et le bon état des conduits de raccordement et de liaison doivent être vérifiés.

CRITÈRES DE DÉCISION

Il convient d'assurer le remplacement des éléments suivants, dans le cas où ils sont défectueux :

- conduit de raccordement (déformation, perforation, usure, étranglement...)
- conduit de liaison (déformation, perforation, usure, étranglement, défaut avéré d'étanchéité...)

2.6



© GRDF - Cegibat

LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

V-E: vérification de la vacuité et du bon état des conduits de raccordement

E: nettoyage du conduit de raccordement

V-E: vérification de la vacuité et du bon état des conduits de liaison

E: nettoyage du conduit de liaison

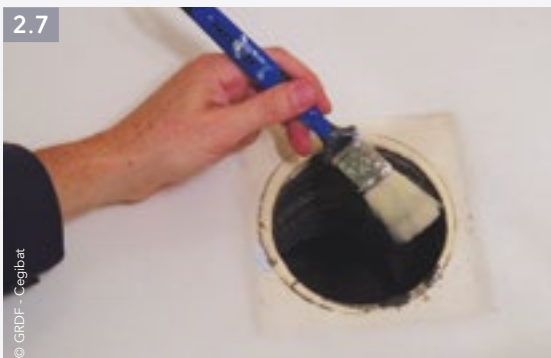
R: réfection / remplacement du conduit de raccordement

R: réfection / remplacement du conduit de liaison

A: mauvais état du conduit de raccordement

A: mauvais état du conduit de liaison

2.7



© GRDF - Cegibat

Vérification de l'absence d'un appareil perturbateur

DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

- Vérification de l'absence d'appareil motorisé raccordé à la VMC-Gaz (hotte de cuisine)
- Vérification de l'absence d'un appareil de production d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le local où se situe l'appareil gaz raccordé à la VMC-Gaz
- Au-delà de ces deux vérifications à caractère réglementaire, il est recommandé de s'assurer de l'absence de dispositif mécanique individuel (hotte de cuisine) évacuant l'air à l'extérieur du logement

EXIGENCES

Aucun dispositif mécanique individuel, équipé d'un ventilateur (tel qu'une hotte de cuisine) ne peut être raccordé à une installation de VMC-Gaz.

Aucun appareil de production d'eau chaude et/ou de chauffage, non raccordé, ne peut être installé dans un local dans lequel la sortie des produits de combustion a lieu par VMC.

Si un logement possède un dispositif mécanique individuel, il doit obligatoirement évacuer l'air vicié à l'extérieur du logement ou dans un conduit autre que dans le réseau VMC. La dépression créée par cet appareil, à l'intérieur du logement, ne doit pas entraîner de refoulement au niveau du coupe-tirage du générateur raccordé à la VMC-Gaz. Cette coexistence est déconseillée. L'inversion de tirage provoque le refoulement de produits de combustion dans le logement.

CRITÈRES DE DÉCISION

Il y a anomalie si :

- un appareil motorisé (hotte) est raccordé à la VMC-Gaz
- un chauffe-eau non raccordé (CENR) est présent dans le local où se situe l'appareil gaz raccordé à la VMC-Gaz



À savoir

La présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur est déconseillée.

LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

V : contrôle de l'absence d'un appareil perturbateur

A : présence d'un appareil motorisé (hotte de cuisine) raccordé à la VMC-Gaz

A : présence d'un appareil de production d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le local où se situe le générateur de VMC-Gaz

A : présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur (utilisation déconseillée)

Notes

Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement



DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

- Vérification que l'appareil est spécifique VMC-Gaz
- Vérification que l'appareil n'est pas raccordé électriquement à une prise standard
- Vérification de la présence d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais de sécurité
- Vérification de la présence et du bon fonctionnement du relais de sécurité en présence d'un DSC filaire
- Vérification de la présence et du bon fonctionnement du boîtier récepteur en présence d'un DSC par courants porteurs

EXIGENCES

L'appareil doit être prévu pour être raccordé à la VMC-Gaz. L'alimentation en électricité des appareils de VMC-Gaz équipés d'un DSC filaire doit se faire au moyen d'une ligne d'alimentation directe spécifique depuis le tableau de l'abonné et jamais au moyen d'une prise standard enfichable. En cas de défaut d'extraction, le relais de sécurité doit commander la mise à l'arrêt de l'appareil.

En présence d'un DSC par courants porteurs, l'alimentation de l'appareil ne doit pas comporter de prise standard entre le boîtier récepteur et une chaudière VMC-Gaz. Dans le cas du chauffe-bain de type VMC, l'alimentation en 24 V se branche directement sur l'appareil.

CRITÈRES DE DÉCISIONS

Si l'activation du relais (DSC filaire) simulant un défaut ou un arrêt de l'extracteur, ne met pas à l'arrêt l'appareil gaz (cas d'un relais collé), il est nécessaire de remplacer le relais, en prenant soin au préalable que ce dernier soit bien connecté à la ligne chaudière.

Si l'activation de l'interrupteur test du récepteur du DSC par courants porteurs, simulant un défaut ou un arrêt de l'extracteur, ne met pas à l'arrêt l'appareil gaz, il est nécessaire de remplacer le récepteur.

Il y a anomalie si :

- l'appareil n'est pas spécifique VMC-Gaz
- l'appareil est raccordé électriquement à une prise standard

LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

- V :** vérification du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC
- R :** mise en place d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais
- R :** remplacement d'un relais de sécurité défectueux
- R :** raccordement de la ligne chaudière au relais de sécurité
- R :** remplacement d'un récepteur défectueux
- A :** l'appareil VMC-Gaz est raccordé électriquement à une prise standard
- A :** l'appareil n'est pas spécifique VMC-Gaz

Contrôle et entretien du collecteur horizontal et vertical et de l'extracteur

DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

Réseau collecteur horizontal et vertical

- Vérification de la vacuité de l'ensemble des conduits, nettoyage et dégraissage si nécessaire
- Vérification du bon état des conduits, en particulier les conduits horizontaux (écrasement, percement, oxydation, fixation et supports, trappes de visite)
- Vérification des dispositifs de pied de conduits, des purges et siphons éventuels
- Vérification de la présence des tampons en pied et haut de colonne avec leurs revêtements acoustiques éventuels

Extracteur

- Remplacement systématique de la courroie de transmission et mise en place d'une courroie de secours (il est préférable de mettre en service la courroie de secours et de la remplacer systématiquement par une courroie neuve)
- Entretien de l'extracteur: nettoyage des pales du ventilateur, vérification de l'état général mécanique (caisson, turbine, manchettes souples de raccordement, joint de porte) et électrique du caisson (présence et fonctionnalité du sectionneur électrique de proximité), et vérification éventuelle des alarmes



LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

- V:** vérification de la vacuité des conduits horizontaux et verticaux
- V:** vérification du bon état des conduits horizontaux et verticaux
- V:** vérification de la vacuité et du bon état du conduit de refoulement (s'il existe), du pare pluie ou du grillage anti-volatile
- E:** nettoyage du réseau horizontal
- E:** nettoyage du réseau vertical
- R:** reprise d'étanchéité de tronçons du réseau
- R:** remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau horizontal
- R:** remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau vertical
- R:** remplacement des fixations et/ou supports des réseaux
- R:** remplacement de trappes de visite
- V-E:** entretien de l'extracteur
- R:** remplacement de la courroie de transmission et mise en place d'une courroie de secours

EXIGENCES – CRITÈRES DE DÉCISIONS

Tous les matériels du réseau examinés présentant des défauts (conduits écrasés ou percés, fixation, supports, trappes et tampons détériorés...) seront remplacés/réparés au cours de la visite. L'étanchéité aéraulique doit être maintenue.

Vérification du fonctionnement du système de détection de défaut de la sécurité collective au niveau de l'extracteur

DÉSIGNATION DU CONTRÔLE

- Vérification du boîtier coupe-circuit de l'extracteur (vérification des connexions électriques)
- Vérification du bon fonctionnement du système de détection de défaut du dispositif de sécurité collective (pressostat), de la vacuité des tubes de pression et de dépression et des liaisons des raccords de mesure pressostatique (permettant une mesure entre l'ambiance extérieure et l'enceinte du caisson d'extraction)
- Vérification de la valeur de réglage de coupure à 80 Pa et de ré-enclenchement à 110 Pa
- Remplacement du pressostat en cas de dysfonctionnement

EXIGENCES

Couper l'alimentation électrique de l'extracteur à l'aide de son boîtier coupe-circuit. Le détecteur de défaut doit alors couper le circuit 24 V alimentant les relais des chaudières.

CRITÈRES DE DÉCISION

Le pressostat doit être impérativement remplacé si :

- le détecteur de défaut ne coupe pas le circuit 24 V alimentant les relais des chaudières
- l'influence du pressostat est obturée

LIBELLÉ DES ACTES DE MAINTENANCE ET DES ANOMALIES ÉVENTUELLES

- V :** vérification du boîtier coupe-circuit de l'extracteur
- V :** vérification du bon fonctionnement du système de détection de défaut du DSC
- R :** remplacement du pressostat défectueux
- A :** absence de boîtier coupe-circuit de l'extracteur



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE DE CONTRÔLE ANNUEL PAR LOGEMENT

(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque logement)

Logement visité (numéro / nom):

Date de réalisation: Bâtiment: Étage:

CONTRÔLE, VÉRIFICATION ET ENTRETIEN À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE LOGEMENT

V-E: Vérification - Entretien

R: Remplacement

A: Anomalie non corrigée

VE

R

A

1. Contrôle et entretien des entrées d'air

V-E: démontage et nettoyage des entrées d'air

V: vérification de la vacuité de la section libre de toutes les entrées d'air

V: vérification du nombre et du type des modules d'entrées d'air

V: vérification des passages de transit de l'air des pièces principales vers les pièces de service

R: remplacement d'un module d'entrée d'air défectueux

A: absence d'entrée d'air dans une des pièces principales

A: section insuffisante d'une entrée d'air

A: l'amenée d'air est insuffisante (passage de transit insuffisant)

A: le nombre et le type des modules d'entrées d'air sont insuffisants

2. Contrôle et entretien des bouches d'extraction

V-E: vérification de la présence de la bouche VMC-Gaz, démontage et nettoyage

V-E: démontage et nettoyage des bouches d'extraction classique

R: remplacement d'une bouche VMC-gaz défectueuse ou du sous-ensemble de régulation

R: remplacement d'une bouche d'extraction classique défectueuse

R: pose d'une manchette de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique

3. Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison

V-E: vérification de la vacuité et du bon état des conduits de raccordement			
E: nettoyage du conduit de raccordement			
V-E: vérification de la vacuité et du bon état des conduits de liaison			
V-E: nettoyage du conduit de liaison			
R: réfection / remplacement du conduit de raccordement			
R: réfection / remplacement du conduit de liaison			
A: mauvais état du conduit de raccordement			
A: mauvais état du conduit de liaison			

4. Vérification de l'absence d'un appareil perturbateur

V: contrôle de l'absence d'un appareil perturbateur			
A: présence d'un appareil motorisé (hotte de cuisine) raccordé à la VMC-Gaz			
A: présence d'un appareil d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le local où se situe le générateur VMC-Gaz			
A: présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur (déconseillé)			

5. Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement

V: vérification du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC			
R: mise en place d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais			
R: remplacement d'un relais de sécurité défectueux (système filaire pour chaudière)			
R: raccordement de la ligne chaudière au relais de sécurité			
R: remplacement d'un récepteur défectueux (système courants porteurs)			
A: l'appareil VMC est raccordé électriquement à une prise standard			
A: l'appareil VMC n'est pas spécifique VMC-Gaz			
A: absence de relais sur la ligne électrique chaudière			

FICHE DE CONTRÔLE ANNUEL PARTIES COMMUNES

(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Opération:

Date de réalisation: Bâtiment: Référence extracteur:

CONTRÔLE, VÉRIFICATION ET ENTRETIEN EN PARTIES COMMUNES

V-E: Vérification - Entretien

R: Remplacement

A: Anomalie non corrigée

VE

R

A

6. Contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical

V: vérification de la vacuité des conduits horizontaux et verticaux			
V: vérification du bon état des conduits horizontaux et verticaux			
V: vérification de la vacuité et du bon état du conduit de refoulement (s'il existe) du pare pluie ou du grillage anti-volatile			
E: nettoyage du réseau horizontal			
E: nettoyage du réseau vertical			
R: reprise d'étanchéité de tronçons du réseau			
R: remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau horizontal			
R: remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau vertical			
R: remplacement des fixations et/ou supports			
R: remplacement des fixations et/ou supports			
V-E: entretien de l'extracteur			
R: remplacement de la courroie de transmission et mise en place d'une courroie de secours			

7. Vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur

V: vérification du boîtier coupe-circuit de l'extracteur			
V: vérification du bon fonctionnement du système de détection de défaut du DSC			
R: remplacement du pressostat défectueux			
A: absence de boîtier coupe-circuit de l'extracteur			
A: absence totale de DSC			

Commentaires généraux et synthèse des anomalies non corrigées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CERTIFICAT ANNUEL DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ

(un certificat doit être rédigé pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Résidence : Date :

Adresse : Bâtiment ou cage :

Nombre de logements concernés : Référence extracteur :

Syndic / bailleur :

Adresse :

Caractéristiques de l'installation VMC-gaz

Type⁽¹⁾ : modulée / non modulée / hygro-gaz

Nombre de colonnes cuisine : Nombre total de colonnes :

Type sécurité collective⁽¹⁾ : DSC filaire / DSC par courants porteurs / Absent

(1) surligner la bonne mention

Je soussigné, représentant de la société....., certifie avoir réalisé les opérations annuelles de vérification et d'entretien de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

Les opérations suivantes ont été réalisées :

- contrôle et entretien des entrées d'air
- contrôle et entretien des bouches d'extraction
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison
- vérification de l'absence d'un appareil perturbateur
- vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical
- vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur

Remplacements / réfections de matériels	Localisation
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Anomalie(s) identifiée(s) dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	Localisation
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Logement(s) inaccessible(s) pour le(s)quel(s) l'entretien n'a pas pu être réalisé :

Pour l'entreprise de maintenance

Signature

Pour le client

Nom et signature